



BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES EXERCICE 2020

Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique les informations financières essentielles, elle sera annexée au budget primitif 2020.

I/ Rappel de certaines prescriptions valables pour le budget principal et les budgets annexes :

- Le vote doit intervenir au plus tard le 15 avril de l'exercice. L'année 2020 étant une année de renouvellement des assemblées délibérantes, la date limite du budget est fixée au 30 avril 2020.
- Quorum : la majorité des membres.
- Adoption à la majorité absolue des voix.
- Reporter le résultat des votes (pour, contre et abstentions, le nombre d'absents, procurations et signatures).
- Chaque budget doit être voté en équilibre.
- Evaluation sincère des dépenses et des recettes.
- Les restes à réaliser en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.
- Les restes à réaliser en recettes correspondent aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.
- Couverture du remboursement du capital de la dette par les ressources propres de la collectivité.
- Le budget principal et les budgets annexes doivent être votés au cours d'une seule et même séance du conseil communautaire.

II/ Préparation, suivi et exécution budgétaire :

La préparation, le suivi et l'exécution budgétaire sont réalisés en étroite collaboration avec les vice-présidents, les chefs de service, et grâce au travail effectué au sein des différentes commissions de la communauté de communes (bilan des réunions 2019 ci-dessous).

Commissions	Date	Nombre
Commission Tourisme et Culture	24/01/2019	7
	05/02/2019	
	19/02/2019	
	14/06/2019	
	04/10/2019	
	28/10/2019	
	22/11/2019	
Commission Communication	11/01/2019	1
Commission Enfance-Jeunesse	15/01/2019	6
	13/02/2019	
	03/03/2019	
	02/05/2019	
	21/08/2019	
	12/11/2019	

Commission Finances et Bureau	05/03/2019	6
	04/04/2019	
	14/06/2019	
	20/09/2019	
	25/10/2019	
	31/10/2019	
Commission voirie	25/10/2019	2
	25/11/2019	
Commission d'Appel d'Offres	24/01/2019	9
	05/02/2019	
	11/03/2019	
	04/04/2019	
	23/05/2019	
	04/06/2019	
	19/07/2019	
	12/09/2019	
	08/10/2019	
Commission administration générale	26/02/2019	1
Commission ADEFPAT - Tourisme	16/01/2019	3
	20/03/2019	
	29/04/2019	
Commission ADEFPAT - Médiathèques	10/01/2019	8
	14/02/2019	
	29/03/2019	
	18/04/2019	
	20/05/2019	
	17/06/2019	
	26/05/2019	
	05/12/2019	

III/ Les contraintes budgétaires :

Evolution DGF perçue par la CCQB entre 2014 et 2019 :

2014	2015	2016	2017	2018	2019
760 127 €	673 720 €	586 993 €	536 878 €	533 616 €	530 867 €
	Soit - 86 407 € (-11,37%)	soit - 86 727 € (-12.87%)	Soit - 50 115 € (-8.54 %)	Soit - 3 262 € (- 0.6 %)	Soit - 2 749 € (- 0.55 %)

Soit une baisse d'environ 30.2 % entre 2014 et 2019.

Concernant l'année 2020, le chiffre des dotations n'ayant pas encore été notifié, le budget a été équilibré sur la base d'une stabilité de la DGF en 2020.

IV/ La fiscalité :

En 2019, les taux votés étaient les suivants :

Taxes	Taux d'imposition 2019
Taxe d'habitation	9.60 %
Taxe foncière bâti	8.54 %
Taxe foncière non bâti	68.57 %
Cotisation Foncière des Entreprises	17.32 %
Fiscalité professionnelle de zone	27.72 %

Le vote du budget 2020 intervenant avant la communication des bases définitives de fiscalité, il est proposé dans un premier temps de se baser sur une simulation d'évolution des bases d'imposition en fonction des coefficients de revalorisation votés dans le cadre de la loi de finances 2020 à savoir + 0.9 % sur la taxe d'habitation et + 1.2 % sur la taxe foncière. Et de calculer pour le moment le produit de la fiscalité sur la base des taux 2019 sans évolution.

Le vote définitif des taux 2020 pourra intervenir après le vote du budget (cet année avant le 30/04) une fois les bases prévisionnelles d'imposition communiquées (autour du 15/03) et donner lieu ensuite à une modification du budget par décision budgétaire modificative.

Concernant les compensations de l'Etat sur la fiscalité, celles-ci n'étant pas connues à ce jour, le budget a été équilibré sur la base d'environ 50 % des compensations enregistrées en 2019. Une fois les montants communiqués, le budget pourra être ajusté par décision budgétaire modificative.

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :**

Le taux reste inchangé par rapport à l'année 2019 et par conséquent il sera proposé de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13.00 % pour 2020.

- **Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) :**

L'article 1530 *bis* du code général des impôts a permis au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

L'exercice de cette nouvelle compétence GEMAPI entraînant des charges nouvelles pour la collectivité et faute de moyens nouveaux alloués par l'Etat, le conseil a délibéré en date du 12 février 2018 pour instituer cette taxe afin de faire face aux obligations dans ce domaine de la gestion de l'eau.

Compte tenu du cout prévisionnel de l'exercice de la compétence GEMAPI en 2020, Il est proposé dans le cadre de l'exercice 2020 de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 51 196 €

**Le produit de la taxe ne peut être supérieur au cout réel d'exercice de cette compétence.*

V/ Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) :

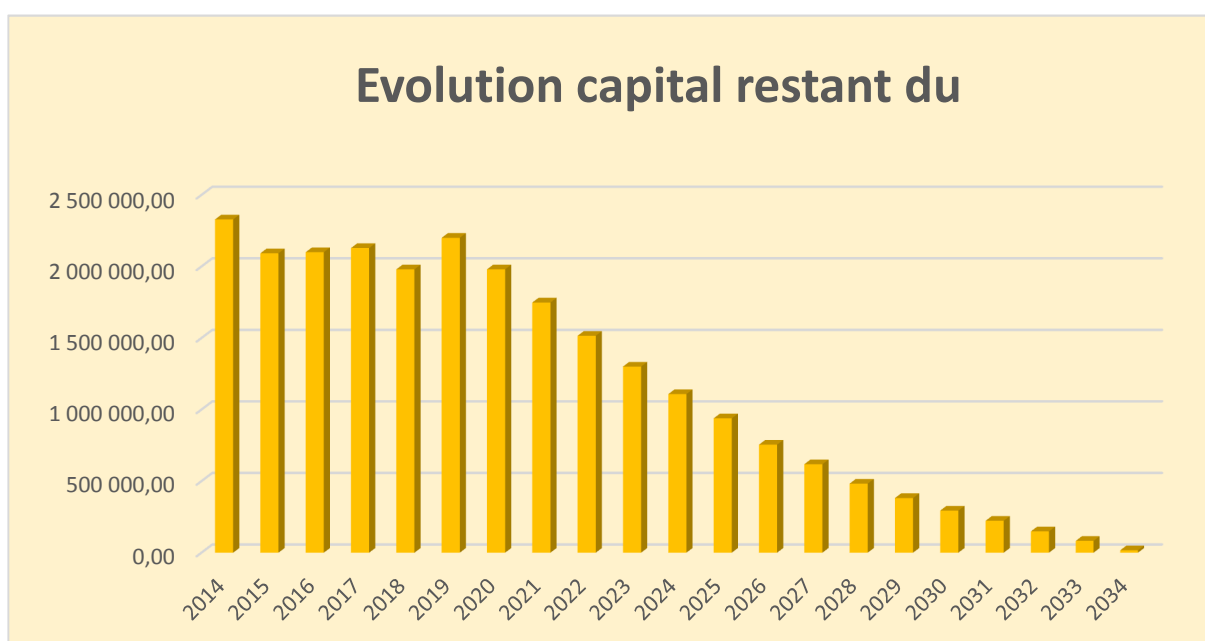
En 2019, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité que l'intégralité du FPIC 2019 soit versée à la Communauté de communes du Quercy Blanc et non plus une partie aux communes membres soit un total de 226 706 € enregistrés en 2019.

Le FPIC 2020 n'a pas encore été notifié mais afin de permettre à la CCQB d'équilibrer le budget 2020, et d'absorber certaines dépenses nouvelles comme le transfert de la médiathèque de Castelnau-Montratier au 01/01/2020, ou encore le reversement de la taxe de séjour à l'OTI, il est proposé dans le budget 2020 le versement intégral du FPIC à la CCQB.

VI/ La dette :

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 1 979 984.57 €.

L'analyse financière démontre un recours à l'emprunt maîtrisé avec une capacité de désendettement à hauteur de 1.76 ans (fourchette optimale comprise entre 0 et 8 ans)



Pour le budget 2020, la CCQB a fait le choix de prévoir 3 emprunts dont 2 étaient déjà prévus en 2019 (l'emprunt pour la crèche à Lhospitalet et l'emprunt pour l'office de tourisme à Montcuq). Toutefois, ils ont été réajustés en fonction des subventions potentielles.

Les emprunts prévus au budget 2020 :

- 170 000 € Construction crèche à Lhospitalet.
- 95 000 € Création Office de tourisme à Montcuq-en-Quercy-Blanc.
- 45 000 € Reconstruction mur de soutènement (ouvrage d'art) à Belmontet.

Si ces 3 emprunts venaient à être concrétisés en 2020, le capital restant dû au 01/01/2021 serait de 2 058 507.93 € soit + 78 523.36 € par rapport au 01/01/2020.

VII/ Les principaux investissements budgétisés pour 2020 = 2 457 649 € :

L'année 2020 étant une année de renouvellement des assemblées délibérantes, les investissements inscrits au budget sont essentiellement des investissements déjà budgétisés ou engagés en 2019.

- Construction d'une crèche à Lhospitalet : 895 972 €.
- L'entretien de la voirie intercommunale : 704 498 € (baisse de 50 000 € de l'enveloppe globale).
- Rénovation d'un bâtiment sur Montcuq-en-Quercy-Blanc pour y installer l'Office de Tourisme : 552 103 €.
- Fonds de concours aux investissements communaux : 93 940 € (montants déjà attribués).
- Rénovation thermique médiathèque à Montcuq : 85 000 € (montant réévalué en 2020 mais subventions possibles à hauteur d'environ 70 %).
- Etude PLUi : 71 136 €.
- Reconstruction mur de soutènement (ouvrage d'art) à Belmontet : 55 000 € (opération nouvelle).

VIII/ Ajustement autorisation de programme / crédit de paiement étude sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi):

L'article R2311-9 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Aujourd'hui, il convient dans le cadre du suivi annuel d'actualiser et d'ajuster l'AP/CP pour l'étude sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le coût de cette opération s'élève à 217 658.47 € TTC.

Monsieur le président propose d'ajuster les crédits de paiement par exercice comme ci-dessous :

Crédit de paiement	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	2020	2021
Dépenses prévisionnelles	0.00 €	4 812.37 €	130 334.11 €	71 136 €	11 376 €

IX/ Les chiffres de chaque budget :

BUDGET 2020	DEPENSES FONCTIONNEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	5 504 142 €	3 674 975 €	9 179 117 €
BA TRANSPORT REPAS	40 290 €	50 081 €	90 371 €
BA ZONE D'ACTIVITE	870 968 €	850 390 €	1 721 358 €
BA MAISON MEDICALE	40 564 €	83 058 €	123 622 €
BA ATELIER RELAIS VALLEE DU LENDOU	13 977 €	40 944 €	54 921 €

Budget principal - les principales évolutions par rapport à 2019 :

Dépenses :

Augmentation du budget total de fonctionnement en 2020 de 10.7 %.

- Augmentation des dépenses à caractère général de 88 179 € soit + 6.31 % :
Cette hausse est essentiellement dû à :
 - L'augmentation des charges liées au transfert de la médiathèque de Castelnaud-Montratier + 25 190 € (eau, électricité, livres et abonnements, téléphone, internet, location copieur et PC, animations, transport des écoles ...).
 - L'étude sur le Contrat Territorial Global (CTG) suite à la fin du Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) + 22 000 € (financé à 80% par la CAF).
 - Réévaluation de la ligne des carburants + 15 000 €.
 - L'entretien du matériel roulant + 10 000 € (rééquilibrage avec les réparations imputées sur l'investissement -14 715 €).
 - L'augmentation de la cotisation 2020 de Lot Numérique + 4 419 € (mais diminution sur la participation en investissement -7 279 €).
 - Les ordures ménagères avec la régularisation des bases 2019 et la revalorisation des bases 2020 + 31 392 €.

En parallèle, la CCQB a diminué sur ce chapitre en 2020 certaines dépenses dont notamment :

- Electricité -3 300 €.
 - Fournitures d'entretien -1 400 €.
 - Contrat de prestation de service -17 000 €.
 - Annonces et insertion -5 800 €.
 - Remboursement aux communes membres -1 840 €.
- Augmentation des charges de personnel de 125 143 € soit + 11.15 % :
Cette hausse est essentiellement dû à :
 - Le transfert du personnel de la médiathèque de Castelnaud-Montratier (+ 93 341 €).
 - La fin d'un congé de longue maladie payé jusqu'alors en demi-traitement et qui repasserait à plein traitement à compter du 01/09 (+ 16 244 €).

- La hausse de la participation prévoyance suite à l'augmentation de la cotisation au 01/01 (+ 4 431 €).
- L'augmentation de la cotisation CNRACL suite à la prise en compte sur l'année des deux titularisations intervenues en cours d'année 2019 (+ 13 026 €).
- L'évolution due au déroulement des carrières.

En parallèle, la CCQB a diminué sur ce chapitre en 2020 certaines dépenses dont notamment :

- Emploi d'avenir -19 288 € (fin du contrat en 2019).
 - Le remboursement d'un trop perçu sur contrat aidé -4 600 €.
- Augmentation du chapitre des autres charges de gestion courante de 55 515 € soit + 9.62 % :
Cette hausse est essentiellement dû à :
 - L'augmentation des participations aux communes pour les ALSH + 8 193 €.
 - L'augmentation de la participation aux syndicats pour la GEMAPI + 3 201 €.
 - Le reversement de la taxe de séjour à l'OTI + 37 000 €.
 - L'augmentation de la participation aux budgets annexes + 14 615 €.

En parallèle, la CCQB a diminué sur ce chapitre en 2020, dans un souci d'équilibre budgétaire, et en raison des incertitudes sur les recettes fiscales, les subventions aux associations de -6 147 € (en fonction des demandes qui seront faites, ce montant pourra être réajusté par décision budgétaire modificative).

- Augmentation du chapitre charges exceptionnelles de 5 400 € :
Cette hausse est essentiellement dû à :
 - A la décision du conseil communautaire d'attribuer des aides pour subventionner des travaux sur l'habitat indigne et/ou très dégradé, la rénovation énergétique et l'autonomie à la personne.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement augmente de 220 258 € (+22.93 %), essentiellement dû à un résultat de fonctionnement plus important qu'en 2019, résultant d'un besoin de financement de la section d'investissement moins élevé qu'en 2019 (2020 = 174 840 €, 2019 = 644 130 €). Cette baisse du besoin de financement de l'investissement résulte d'une balance des restes à réaliser positive de 565 735 €. En effet, ne peut être reporté en reste à réaliser que les dépenses et recettes engagées pour lesquelles il y a un engagement comptable signé au 31/12 (devis, bon de commande, marché ou encore pour les recettes d'un arrêté de subvention notifié). Sur les projets de création de l'Office de Tourisme de Montcuq-en-Quercy-Blanc et de construction d'une crèche à Lhospitalet ont pu être reporté les subventions car notifiées avant le 31/12/2019 mais pas les marchés car ceux-ci n'ont pas été signés avant le 31/12/2019.

Recettes :

- L'excédent antérieur reporté passe de 553 804 € à 958 830 € (soit + 405 326 €) essentiellement dû, comme expliqué précédemment, à un besoin de financement de la section d'investissement moins élevé qu'en 2019 (2020 = 174 840 €, 2019 = 644 130 €), grâce notamment à une balance des restes à réaliser positive de 565 735 €. Mais également par l'intégration du résultat de fonctionnement du budget annexe SAUR + 51 224.68 €, suite à sa dissolution.
- Les produits des services augmentent de 34 364 €. Cette hausse est essentiellement dû à :
 - La facturation aux communes des mises à disposition des équipes et des engins + 27 000 €.
 - La participation aux charges de fonctionnement concernant la mise à disposition du technicien GEMAPI et la participation aux charges concernant le bâtiment de la crèche de Castelnau-Mtier au prorata des surfaces occupées + 5 769 €.
- Le chapitre impôts et taxes connaît une hausse de 93 622 €. Cette hausse est essentiellement dû à :
 - La simulation sur la revalorisation des bases fiscales + 53 615 €.
 - La CVAE + 10 724 €.
 - La revalorisation des bases des ordures ménagères + 26 202 € (le taux reste identique à 2019).
 - La taxe GEMAPI + 3 816 €.
- Le chapitre dotations et participations baisse de 60 835 €. Cette baisse est essentiellement dû à :
 - Les compensations de l'Etat sur la fiscalité inconnues à ce jour et basées sur 50 % des recettes enregistrées en 2019.
- Le chapitre autres produits de gestion courante baisse de 2 680 €. Cette baisse est essentiellement dû à :
 - La résiliation du bail avec l'Office de Tourisme (1 trimestre de location en 2020).
- Le chapitre atténuation de charges augmente de 63 440 €. Cette hausse est essentiellement dû à :
 - La participation de l'Etat pour la MSAP de Castelnau-Montratier + 30 000 € (suite au transfert).
 - Une vision à plus long terme sur les remboursements liés aux arrêts maladie.

Budgets annexes - les principales évolutions par rapport à 2019 :

- BA zone d'activité : Il est prévu cette année au budget la passation des écritures de stocks de 2019 et 2020. Concernant les ventes, la prévision a été prudente avec l'enregistrement de 35 028 € HT (signature de l'acte prévu début mars).
- Les autres budgets annexes s'inscrivent dans la continuité.

X/ Résumé des dépenses ayant fait l'objet d'un arbitrage par souci d'équilibre budgétaire :

Suite à la préparation budgétaire et au recueil des besoins auprès des différents services, certaines dépenses ont du faire l'objet d'un arbitrage par souci d'équilibre budgétaire et ceci en plus de prévisions effectuées au plus juste.

Matériel et outillage technique	-5 310 €
Changement véhicule chef de centre technique	-18 500 €
Stores crèche à Montcuq	-4 700 €
Second bac benne pour élagage	-4 800 €
Achat cylindre mixte	-31 140 €
Achat benne pour polybenne 19T	-27 000 €
Subventions aux associations	-6 147 €

XI/ Les principaux chiffres clés des dépenses par domaine d'intervention :

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent la part du budget 2020 consacré à ces services.

- **Le service technique - voirie en 2020 :**



Dont

Investissement (867 838 €) :

- Matériaux divers : 15 000 €
- Réparation engins : 35 285 €
- Ouvrages d'art : 82 305 €
- Matériel et outillage : 4 000 €
- Matériaux entretien voirie : 559 998 €
- Programme voirie 2020 : 144 500 €
- Signalisation : 5 000 €
- Remplacement pneumatiques engins : 7 000 €
- Achat véhicule utilitaire d'occasion : 11 250 €

- Bac benne : 3 500 €

Dépenses de gestion courante (857 559 €) :

- Carburants : 95 000 €

- Entretien matériel roulant : 60 000 €

- Entretien voirie : 3 800 €

- Vêtement de travail et EPI : 5 600 €

- Location hangars-garages et dépôt : 3 037 €

- Locations mobilières : 3 000 €

- Autres (contrat de prestation de service, petit équipement, entretien bâtiment...) : 52 229 €

- Charges de personnel : 634 893 €

Annuités des emprunts = 107 877 €

• **L'enfance-Jeunesse en 2020 :**

Dont

Investissement (937 792 €) :

- Fin travaux crèche à Montcuq-en-Quercy-Blanc : 14 520 €

- Construction crèche à Lhospitalet : 895 972 €

- Travaux rénovation crèches : 1 000 €

- Achat minibus jeunes : 25 500 €

- Equipement et jeux d'éveil RAM : 800 €

Dépenses de gestion courante (309 292€) :

- Participation aux ALSH : 90 462 €

- Participation aux crèches : 128 898 €

- Autres (eau, électricité, chauffage, spectacle, animations, collations, transport...) : 40 007 €

- Charges de personnel : 49 925 €

Annuités des emprunts = 16 844 €

Dépenses
2020

1 263 928 €

• **Le tourisme en 2020 :**

Dont

Investissement (561 003 €) :

- Rénovation bâtiment Office de Tourisme à Montcuq-en-Quercy-Blanc : 552 103 €

- Signalétique d'information locale : 500 €

- Signalisation randonnées : 1 800 €

- Participation signalisation viticole : 6 600 €

Dépenses de gestion courante (178 288 €) :

- Subvention Office de Tourisme : 125 000 €

- Reversement taxe de séjour à l'OTI = 37 000 €

- Entretien chemins de randonnées : 11 050 €

- Autres (électricité, maintenance logiciel, collations ...) : 5 238 €

Annuités des emprunts = 8 844 €

Dépenses
2020

748 135 €

- **Les médiathèques intercommunales du Quercy Blanc en 2020 :**



Dont

Investissement (85 000 €) :

- Rénovation thermique médiathèque à Montcuq : 85 000 €

Dépenses de gestion courante (229 148 €) :

- Achat livres et CD : 15 100 €
- Logiciel mise en réseau médiathèques : 2 200 €
- Animations médiathèques : 7 830 €
- Transport des écoles vers les médiathèques : 2 977 €
- Autres (eau, chauffage, petit équipement ...) : 33 683 €
- Charges de personnel : 167 358 €

- **La piscine intercommunale en 2020 :**



Dont

Investissement (26 762 €) :

- Travaux ouverture saison piscine : 5 000 €
- Fin programme rénovation Piscine 2018-2019 : 21 762 €

Dépenses de gestion courante (91 950 €) :

- Maintenance et entretien piscine : 15 930 €
- Autres (Electricité, analyses...) : 34 816 €
- Charges de personnel : 41 204 €

Annuités des emprunts = 68 416 €

- **L'urbanisme en 2020 :**



Dont

Investissement (76 736 €) :

- Etude PLUi en 2019 : 71 136 €
- Etude faisabilité ZA Barguelonne-en-Quercy : 5 600 €

Dépenses de gestion courante (42 249 €) :

- Participation animation PIG rénovation énergétique : 2400 €
- Aides rénovation énergétique PIG : 6 400 €
- Annonces et insertions dans la presse : 1 000 €
- Impression document d'urbanisme : 1 000 €
- Honoraires commissaires enquêteurs et avocat : 1 000 €
- Autres (Petit équipement, frais de transport...) : 1 420 €
- Charges de personnel : 29 029 €

Note synthétique du budget 2020 présentée à Lendou-en-Quercy,
le 04/03/2020.